

faire assurer par une ou des compagnies d'assurance étrangères, si elle y trouve son avantage, pourvu que 15 pour 100 du prix de revient total net de l'assurance soit payés au gouvernement. Dans les quelques mots que j'ai à dire, je n'exprimerai que mon opinion personnelle, et je ne suis pas autorisé à me faire l'interprète de qui que ce soit. Je ne m'oppose pas à ce que le gouvernement du Canada exige un pourcentage raisonnable sur les assurances étrangères, afin que celles-ci paient une juste proportion des frais encourus par le gouvernement pour le maintien du département des Assurances. C'est le devoir de tout assuré de payer une part raisonnable du coût de la tenue d'un département de ce genre, qui est créé dans l'intérêt du public en général. Que je sois un assureur ou non, je le répète, je ne trouve pas à redire à une taxe raisonnable de ce genre et en payant cette taxe, je suis prêt à payer disons 1½ pour 100, à peu près, sur le prix de mon assurance, si je prends en considération le fait que la taxation totale imposée sur les compagnies d'assurance du Canada, y comprises les compagnies relevant de l'autorité législative du parlement fédéral et celles relevant de l'autorité provinciale et municipale. Cette taxation totale est d'environ un et six-dixièmes net pour cent.

Si je ne me trompe pas sur ce dernier point, je veux bien, je le répète, accepter cette taxe que je considère comme raisonnable. Mais si l'on veut exiger de moi, comme le prescrit l'article 139 du présent bill, 15 pour 100 du prix de revient total net de mon assurance, je crois que ce chiffre est exorbitant, et qu'il ne devrait pas être exigé.

Mes honorables collègues reconnaîtront avec moi que tout assureur du Canada, qui obtient des polices de compagnies étrangères y trouve son avantage. Les compagnies d'assurance étrangères pour toutes leurs assurances; mais elles s'adressent à ces compagnies étrangères pour obtenir toutes leurs assurances; mais elles s'adressent à ces compagnies étrangères pour faire assurer par celles-ci les matériels d'usines et de manufactures qu'elles se sont chargées d'assurer, comme le font nombre de manufacturiers du Canada. Jusqu'à tout récemment aucune compagnie d'assurance

mutuelle ne s'était spécialement formée en Canada pour prendre des risques sur les bris d'arrosoirs ou de pompes, etc, comme je l'ai dit déjà.

Depuis deux ou trois ans, des efforts ont été faits pour en former, et ces efforts ont obtenu quelques succès. Nous avons maintenant une compagnie d'assurance qui accepte ces risques et, si sa liberté d'action n'est pas trop entravée par la proposition de loi qui nous est maintenant soumise, nous aurons d'ici à un an, en Canada, une couple de compagnies qui se chargeront exclusivement de ce genre de risques. Mais, naturellement, ces compagnies ne pourront se charger que d'un très faible pourcentage de ce qu'il y a à assurer en Canada. Ce pourcentage ne saurait excéder 2½ à 5 pour 100 des polices à délivrer, vu qu'il y a, en Canada, des matériels dont l'assurance totale excède deux millions de piastres, et dans un certain nombre de cas, au moins un million de piastres. Il s'ensuit que toute nouvelle compagnie d'assurance, comme celles que je viens de mentionner, ne serait prête à prendre qu'un faible pourcentage des cents millions de piastres de ce genre de risques qui sont actuellement pris en Canada.

Quelle que soit la proportion des risques que pourraient prendre ces nouvelles compagnies d'assurance contre l'incendie, que je viens de mentionner—fussent-elles associées pour s'entraider—elles ne pourraient le faire efficacement sans s'associer avec des compagnies d'assurance étrangères. Comme les risques sur les bris d'arrosoirs, etc., dans les établissements manufacturiers et autres risques de même nature s'accroissent en Canada, il faudrait que nos compagnies d'assurance développassent leurs opérations proportionnellement aux nouveaux besoins. Il faut espérer qu'en Canada, comme la chose se fait dans quelques-uns des anciens pays, une partie considérable, sinon la totalité, de la classe de risques dont je viens de parler finira par être prise par nos propres compagnies d'assurance. Aujourd'hui, le Canada est encore trop jeune. Les risques de la nature de ceux dont je parle sont encore trop peu nombreux pour justifier la formation d'un grand nombre de nouvelles compagnies d'assurance dont l'objet serait de se char-